



Commune de
Baelen

INFOS COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

N° 428

MAI
JUIN
2022

DOSSIER

OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

TRIER C'EST BIEN, EN PRODUIRE MOINS
C'EST MIEUX !



À LA DÉCOUVERTE...
DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

NATURE

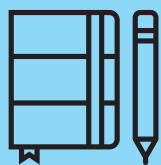
L'ÉPERVIER D'EUROPE



ZÉRO
DÉCHET







RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

Ouverture d'un cabinet médical dès juin 2022 : rue Longue, 2 à Baelen.
Docteur Anaïs Cordier : 0479.95.23.01
docteurcordiercabinet@hotmail.com
www.docteuranaiscordier.com

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT ADRESSES DES MÉDECINS

Limbourg

DEGROS Emile 087.76.20.81
Rue O. Thimus 33 DOLHAIN

FOURIR Béatrice 087.76.31.21
Rue J. Wansart 11 GOË

MILET Jean-Pierre 087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN

MILET Séverine 087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN

STEVENS Anne-Françoise 087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN

TIQUET Marie-Pierre 087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN

TRAN Quang Hiep 087.44.58.81
Chemin du Meunier 15 BILSTAIN

Baelen

STANIER Xavier 087.76.39.04
Route d'Eupen 6 BAELEN

CORDIER Anaïs 0479.95.23.01
Clos des Jonquilles 19 - MEMBACH

Welkenraedt

ADLJU Arsalan 087.44.87.65
Rue des Déportés 3 WELKENRAEDT

ANCION Thierry 087.88.17.17
Avenue des Aubépines 14 WELKENRAEDT

DEJALLE Joseph 087.88.16.05
Rue Nishaye 30 HENRI-CHAPELLE

ESSER Patrick 087.88.28.44
Rue Reine Astrid 34 WELKENRAEDT

JOSKIN Benoît 087.88.17.44
Rue de la Croix 14 WELKENRAEDT

PICQUOT Eric 087.88.07.43
Rue de l'Eglise 5 WELKENRAEDT

RÖMER Bernard 087.88.23.12
Rue du Centre 2 WELKENRAEDT

Lontzen

FRANCK Alain 087.88.01.82
Rue de l'Eglise 47/A LONTZEN



Au retour de la belle saison, plusieurs chantiers de travaux vont pouvoir être poursuivis ou mis en œuvre.

Les travaux de construction de l'école de Membach évoluent selon le planning établi et il est raisonnable d'envisager une occupation des nouveaux locaux pour la fin de cette année.

La plaine de jeux de Baelen, dont le lifting est en cours, devrait être opérationnelle dans les prochaines semaines.

Lors du conseil du 11 avril dernier, le cahier des charges relatif à l'aménagement d'une liaison douce entre le parc communal et le chemin de la Joie a été approuvé et la mise en adjudication a été lancée, ce qui peut nous faire espérer la réalisation des travaux durant cette année.

Le chantier de la rue des Fusillés est en cours. Pour rappel, il s'agit de travaux de pose d'un égout auquel l'ensemble des habitations sera raccordé et de la réfection de la voirie jusqu'au lieu-dit « Blanc Baudet ».

Ensuite, les travaux de réfection de l'Allée des Saules devraient être entrepris avant la fin de cette année.

Les crises successives ont « secoué » l'économie, provoquant une augmentation sensible du prix des matières premières et pour ce qui concerne le prix des énergies, on peut parler d'une véritable flambée. Chacun d'entre nous en perçoit les effets au quotidien.

L'ensemble des communes doit aussi faire face à ces fluctuations de coûts.

Pour les chantiers en cours, il est à craindre que les formules de révision des prix prévues contractuellement dans les cahiers des charges entraînent un dépassement des budgets dédiés à ces travaux.

Pour les marchés à venir, les adjudicataires intégreront à leurs offres ces diverses augmentations avec pour conséquence, un éventuel dépassement des sommes inscrites au budget d'investissements.

Le coût des énergies aura également un impact sur les finances communales. Toutefois, il faut rappeler que depuis quelques années, la commune a pris des initiatives afin de réduire sa dépendance aux énergies fossiles néfastes pour notre environnement et sujettes aux fluctuations des marchés. Une grosse partie du parc immobilier communal est équipé d'un système de chauffage à pellets. En matière de consommation électrique, l'installation de panneaux photovoltaïques assure les besoins de la maison communale. En collaboration avec ORES, gestionnaire du réseau de distribution, le réseau d'éclairage public est modernisé par l'installation de luminaires LED, moins énergivores.

Que ces constats peu réjouissants pour les deniers publics ne vous empêchent pas de profiter de la belle saison printanière, notamment en participant aux nombreuses activités programmées dans les prochaines semaines.

Maurice Fyon



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable : Maurice FYON, Bourgmestre
Rédaction et coordination : Maurice FYON

Prochaine édition : **juillet-août 2022** distribué du 4 au 8 juillet

Date limite de remise des documents : 15 juin 2022

Envoi de documents par e-mail à bulletincommunal@baelen.be en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, photos en format .jpg (300dpi) à envoyer en pièce jointe.

**SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE BAELEN****www.baelen.be****BUREAUX
DE L'ADMINISTRATION
COMMUNALE****HORAIRE**

LUNDI	8H30 - 12H
MARDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
MERCREDI	8H30 - 12H
JEUDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
VENDREDI	8H30 - 12H
SAMEDI	9H - 12H (PERMANENCE)

SUR RENDEZ-VOUS LES LUNDI, MERCREDI
ET VENDREDI APRÈS-MIDI

**Les dossiers d'urbanisme en cours
d'enquête publique sont consultables le
samedi durant la permanence.**

ATTENTION : l'agent présent lors de la
permanence n'a pas connaissance des
dossiers d'urbanisme, il ne pourra fournir
aucun renseignement ni prendre de
message.

Pour des informations sur les dossiers
d'urbanisme en cours d'enquête publique,
veuillez prendre contact avec le service
urbanisme (Madame Deliege) -
urbanisme@baelen.be ou 087.76.01.21
du lundi au vendredi

HORAIRE D'ÉTÉ : ATTENTION !

Pour cause de personnel réduit pendant les
vacances, les bureaux de l'Administration
communale **seront fermés tous les après-
midis du 1er juillet au 31 août.**

Une permanence UNIQUEMENT pour le
service Population/Etat civil sera assurée
un samedi sur deux de 9h à 12h : le 9/07, le
23/07, le 6/08 et le 20/08.

L'administration fonctionnant en service
réduit, il est possible que le temps
d'obtention de certains documents soit un
peu plus long que durant l'année.

Merci de votre compréhension.

BUREAUX FERMÉS

L'Administration communale sera fermée :

Le jeudi 26 mai (Ascension)

le samedi 4 et le lundi 6 juin (Pentecôte)

PLANNING PARUTIONS 2022 DU BULLETIN COMMUNAL

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
juillet/août 2022	15-juin-22	du 4 au 8 juillet
sept/oct 2022	15-août-22	du 5 au 9 septembre
nov/déc 2022	15-oct-22	du 7 au 11 novembre

ÉTAT-CIVIL**Naissances**

Dominik Muratovic, rue Braun, 9 (31/01)

Léa Darcis, La Sablière, 2 (2/02)

Sacha Rahier-Timmermans, allée des Saules,
48 (8/02)

Elisa Scholl, rue de l'Invasion, 11 (9/02)

Marius Cardon, ch. des Passeurs, 12 (17/02)

César Abinet, Forges, 49/A (3/03)

Lina El-Kbir, Rue Boveroth 35/5, (4/03)

Elya Pirard, rue Albert 1er, 10 (16/03)

Théo Delville, rte d'Eupen, 125 (29/03)

Décès

August Nahl, époux de Maria Scholl,
rte d'Eupen, 164 (15/02)

Adolf Borauke, époux d'Elisabeth Rusin,
rue du Pensionnat, 7 (17/02)

Christian Dohogne, époux de Fabienne Joris,
chemin du Ruyff, 24 (19/02)

Geneviève Straet, épouse de Patrick Beckers,
rue Saint-Maur, 11 (28/02)

Marie Lejoly, rue du Pensionnat, 7 (1/03)

André Simon, époux de Gilberte Bontems,
rte d'Eupen, 24 (11/03)

Denise Defraiteur, vve de Robert Schaafde,
rue du Pensionnat, 7 (22/03)

Eléonore Vandesanden, épouse de Manfred
Fritsch, Heggen, 1 (26/03)

Claudette Gyet, épouse de Raymond
Franceschi, rue de l'Eglise, 22/2 (4/04)

Jennifer Gerombeau, rue de la Source, 3/A
(8/04)

**AIDE JURIDIQUE DE PREMIÈRE LIGNE**

Une permanence d'aide juridique accessible gratuitement à toutes et tous, se tiendra un
vendredi par mois de 10 à 11 heures, dans le local de l'Agence Locale pour l'Emploi (situé au
CPAS, rue de la Régence, 6).

**Un avocat se tiendra à votre disposition pour une brève consultation : premier
conseil, avis, orientation vers un avocat spécialisé, ...**

DATES DES PROCHAINES PERMANENCES :

➤ **Vendredi 20/05/2022** de 10 à 11 heures

➤ **Vendredi 17/06/2022** de 10 à 11 heures

OBJETS TROUVÉS

Renseignements : Administration communale (087/76.01.10)

Les objets trouvés sont conservés à l'administration communale. N'hésitez pas à contacter le
service population si vous avez perdu quelque chose.



UN GROUPE DE TRAVAIL CLIMAT ET ENVIRONNEMENT À BAELEN

UN GROUPE DE TRAVAIL *

Sensibilisés par les inondations de juillet dernier, des habitants et des élus de la commune ont créé un groupe de travail sur la thématique du climat et de l'environnement. S'engager dans une action en faveur du climat et de l'environnement n'est pas aisé tant le sujet est vaste. Tout un chacun a pu se rendre compte de l'évolution sensible mais bien réelle du climat, marquée par des hivers plus chauds, des périodes de sécheresse plus longues ainsi que par des événements météorologiques extrêmes telle que la crue de l'été dernier. Le sujet nous concerne tous.

CHANGER LES CHOSES

Aujourd'hui ces thèmes sont dans nos discussions, nous avons accès à des informations de qualité (rapports, interviews d'experts...) gratuitement sur internet et nous prenons conscience de l'importance de changer les choses. Malgré cela, nous sommes happés par notre quotidien, nos obligations professionnelles et familiales. Or d'après le GIEC, les 3 années à venir sont cruciales pour entreprendre des changements pour garantir un futur viable sur la terre. Alors par où commencer ?

À BAELEN

Les actions s'organisent autour de 3 grands objectifs : **Sensibiliser et agir** sur le dérèglement climatique, **Impacter notre environnement**, Travailler sur la gestion des catastrophes naturelles, qui sont regroupés de manière synthétique dans une carte mentale (à droite). Des objectifs transversaux nous aideront à mener les actions retenues : la communication ainsi que la participation des citoyens de Baelen. Ceci est le résultat des premières réunions avec l'accompagnement des agents de développement à la Fondation Rurale de Wallonie.

Nous avons ensemble :

- ✓ clarifié nos visions afin de définir un esprit commun et **un objectif** pour le groupe de travail
- ✓ identifié **quelques actions** de terrain, à mener dans un cadre temporel réaliste de 2 ans
- ✓ défini **une action prioritaire** dans la liste des projets

La Commune mène déjà des démarches sur la gestion des catastrophes naturelles, nous commencerons en priorité par des actions sur le thème « impacter notre environnement ».

DEUX PROJETS RETENUS - UNE PREMIÈRE ACTION

- ✓ Une rencontre débat autour d'un film en lien avec les thématiques, avec la présence d'une personne ressource pour alimenter les échanges et répondre aux éventuelles questions
- ✓ Une action « Je plante un arbre » en automne, destinée aux petits et aux plus grands !

Pour mener à bien ces projets, nous sommes à la recherche de bonnes volontés : des bras et des idées ; construire, grâce à des projets porteurs et de proximité, un avenir meilleur pour nous et nos enfants.

La prochaine rencontre a lieu **le JEUDI 19 Mai 2022 à 20h**. Toute personne intéressée peut s'adresser à **f.cronenberg@frw.be** ou **b.lecloux@frw.be** ou au **080/29 11 24**.

Nous nous réjouissons de faire votre connaissance lors d'une prochaine réunion ou lors d'un événement du GT climat et environnement.

* ce groupe de travail a lieu dans le cadre de l'Opération de Développement Rural de Baelen, chapeautée par 4837 en Actions ; aujourd'hui le groupe est composé de 6 personnes pleines de bonnes idées.



WELKENRAEDT, PLOMBIÈRES, BAELEN

Place des Combattants, 21 B-4840
WELKENRAEDT

T 087/69 32 00 - F 087/69 32 00

E maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

Lundi et mercredi: 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardi, jeudi et vendredi: 8h30 à 12h00

ALE DE BAELEN (ASBL)

Rue de la Régence, 6 B-4837 Baelen Tél. :
087/76.01.28 0477/92.21.40

aledebaelen@gmail.com

Lundi: 8h30 - 12h (sur rendez-vous l'après-midi)

Mardi: 8h30 - 12h (sur rendez-vous l'après-midi)

Jeudi: 8h30 - 12h (sur rendez-vous l'après-midi)

Le mercredi, il est possible de joindre l'ALE de Limbourg au
087/76.04.09 ou au 0477/92.21.40



LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EUPEN - BAELEN

Les investisseurs qui
souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités
économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent
s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province
de Liège). Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui
constitue l'ordre de traitement des dossiers.

Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 - B-4000 LIEGE | Tél. :
04/230.11.11 | Fax: 04/230.11.20 | www.spi.be



POSTE DE POLICE DE BAELEN

Heures d'ouverture :

Mercredi : de 13h00 à 17h00 > uniquement pour les plaintes.

Veuillez prendre rendez-vous au 087/76.66.71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne
de Welkenraedt, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au
vendredi. Tél. : 087/343.580

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101

TONTE DES PELOUSES

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des tondeuses
et de tout engin bruyant est **INTERDIT** durant toute la journée les
dimanches et jours fériés, ainsi que les autres jours entre 20h et 8h.

(article 132.2 de l'Ordonnance de police administrative adoptée
par le Conseil communal)



Stage multisports Baelen 2022 Du 11 au 15 juillet

Seconde édition du stage multisports de Baelen dans les installations du Foyer Culturel.

Ce stage mettra en lumière les différents clubs
sportifs participants de notre commune.
Ainsi **athlétisme, badminton, football, gymnastique,
karting, mini-golf, tennis de table, unihockey,
volley-ball, vélo et VTT**, et bien d'autres sports et
activités seront au programme.

Nous accueillerons les enfants âgés de **4 à 12 ans
(nés de 2010 à 2018)** que nous regrouperons par
tranches d'âge. Chaque groupe sera encadré par
des **moniteurs diplômés**.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Prix** : 90€ pour la semaine.
Attention, nombre de places limité !!
- **Inscriptions et informations supplémentaires**
par téléphone au 0479/96.93.46 ou par mail
julienpirnay44@gmail.com
- **Paiement par virement bancaire** sur le
compte suivant : BE60 1430 7629 7170 Asbl. R.
Baelen. FC
Merci de notifier « Nom + Prénom de l'enfant
+ Stage 2022 » dans la communication.
Ou paiement en liquide le premier jour du
stage.
- **La carte MOBIB** (gratuite auprès du TEC pour
les enfants de 6 à 11 ans) sera demandée
pour les groupes qui feront certains trajets en
bus pour rejoindre leurs activités.

BUDGET PARTICIPATIF

DES PROJETS PAR LES CITOYENS, POUR LES CITOYENS !

Engagée dans une démarche de démocratie participative, la commune de Baelen donne l'opportunité aux Baelenois et Membachois d'élaborer des projets d'initiative citoyenne. Un budget de maximum 30 000 euros est prévu à cet effet.

Vous êtes un club, une association, un groupement informel de citoyens et vous avez des idées pour votre village ou votre quartier ? Alors n'hésitez plus et proposez votre projet !

MODE D'EMPLOI

Quels types de projets proposer ?

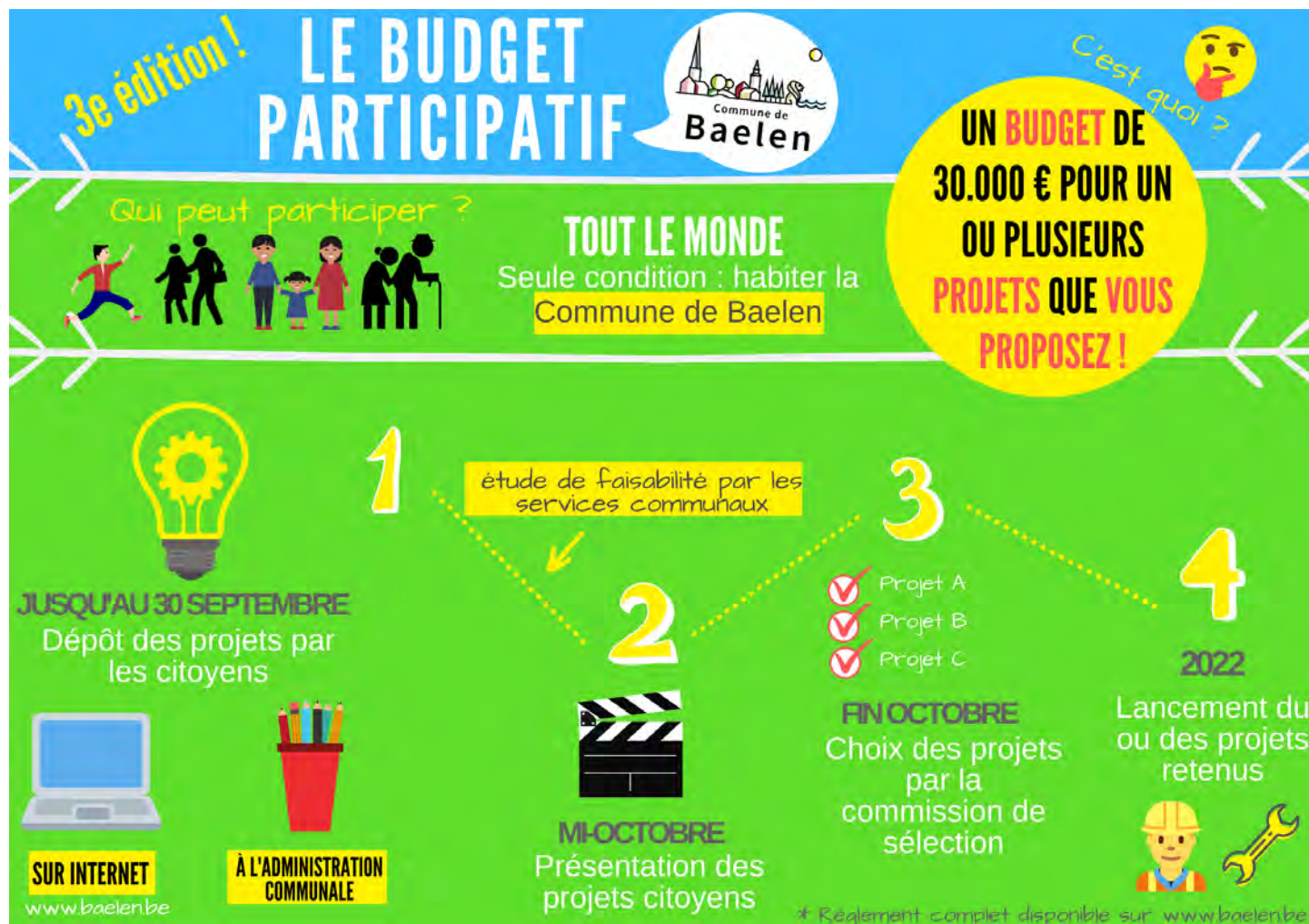
Pour être retenus, les projets devront répondre aux conditions suivantes :

- ✓ rencontrer l'intérêt général
- ✓ être localisés sur le territoire de la commune et apporter une plus-value à ce territoire
- ✓ respecter scrupuleusement les règles d'engagements d'un crédit du budget extraordinaire. En cas de doute, des informations pourront être fournies par l'administration communale
- ✓ relever des compétences communales
- ✓ être cohérents et compatibles avec les réalisations en cours sur le territoire de la commune
- ✓ être soutenus par au moins 10 personnes du quartier/de l'association concerné(e) par le projet

La date limite pour la remise des projets est fixée au 30 septembre 2022.

Les projets déposés seront analysés par la commission de sélection et les porteurs de ces projets seront invités à venir les présenter. La commission de sélection choisira ensuite les projets qui seront retenus en veillant à respecter le règlement mentionné ci-dessous.

Le règlement complet, ainsi que le formulaire de présentation des projets sont téléchargeables sur le site www.baelen.be. Une version papier de ces documents peut également être demandée à l'administration communale durant les heures d'ouverture.





COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

À BAELEN ET À MEMBACH, LE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS EST LE LUNDI : CHAQUE SEMAINE POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS, UNE SEMAINE SUR DEUX POUR LES PMC ET PAPIERS/CARTONS (À VÉRIFIER DANS VOTRE CALENDRIER INTRADEL).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h ou le lundi avant 6h.

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet, tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient pas d'erreur de tri, vous pouvez contacter Intradet au 04/240.74.74 dans les 24h de la collecte pour savoir si un deuxième passage peut être prévu.

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Article 28

§1^{er}. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19 heures. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 7 heures du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§10. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève...), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Article 29

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

INTERDICTIONS DIVERSES

Article 40.

Il est interdit :

De déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre ; s'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte ;

Sanctions

Article 41

Sans préjudice de l'éventuelle sanction administrative prononcée par le Collège communal, sera puni d'une amende administrative de maximum 250 euros quiconque contrevient aux dispositions des articles des sections 1 à 8 du présent chapitre.

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCUEILLANT(E) D'ENFANTS À DOMICILE ET BÉNÉFICIER D'UN VÉRITABLE STATUT DE SALARIÉ(E) ?

LE CENTRE RÉGIONAL DE LA PETITE ENFANCE ENGAGE DES ACCUEILLANT(E)S À TEMPS PLEIN ET EN CDI. POUR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À LES CONTACTER !

SE PRÉOCCUPER DE L'AVENIR, DEVENIR ACCUEILLANT(E)S D'ENFANTS À DOMICILE

CONTRAT DE SALARIÉ(E) À TEMPS PLEIN ET À DURÉE INDÉTERMINÉE SUR TOUT L'ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

Assurer l'accueil d'enfants de zéro à trois ans dans le respect de leurs besoins et de leurs rythmes.

Développer une approche personnelle dans un lieu adapté. Exercer un métier de proximité en soutien de la vie économique, sociale et familiale.



Pour plus d'informations



SCAN ME



Centre Régional de la Petite Enfance - 087/334338 - info@crpe.be

AVIS à la
POPULATION

MODIFICATION DES REDEVANCES SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS URBANISTIQUES :

Depuis le 26/04/2022, les redevances urbanistiques, en vigueur jusqu'à cette date, ont été revues par décision du Conseil communal. Deux nouvelles redevances font également leur apparition, celles relatives au traitement des demandes de

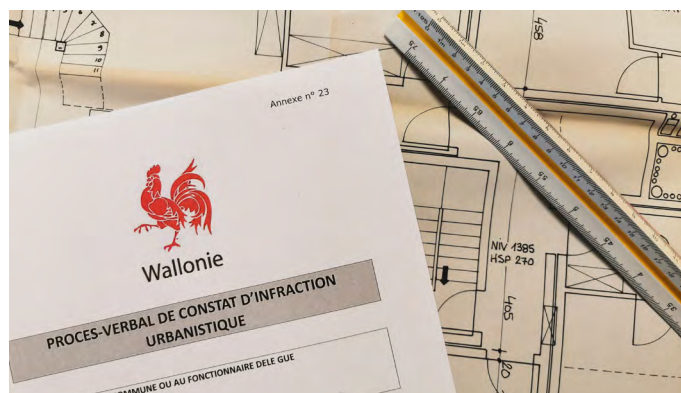
régularisation et celles impliquant la procédure du décret relatif à la voirie communale.

LES REDEVANCES URBANISTIQUES



Le traitement des permis d'urbanisme relève, au niveau local, des actes essentiels et les plus courants en matière d'aménagement du territoire. Le volume de ces prestations engendre un coût non négligeable pour la Commune. Les montants des redevances n'ont pas été modifiés depuis 2013 alors que les procédures organisées par le Code du Développement Territorial, entré en vigueur en 2017, génèrent des coûts de plus en plus importants pour l'administration. Les redevances ont donc été revues afin qu'un équilibre existe entre le montant réclamé au demandeur et le suivi administratif du service urbanisme. En effet, il semble légitime que le demandeur du permis assume une partie de la prise en charge du traitement de son dossier, proportionnelle au travail à effectuer. Le montant des redevances des permis d'urbanisme est passé de 25€ - 50€ - 75€ à 100€ - 130€ - 150€ (selon le délai et la procédure à suivre).

LES DEMANDES DE RÉGULARISATION



Comme indiqué ci-avant, deux nouvelles redevances font également leur apparition. La première est la redevance liée au permis d'urbanisme en régularisation. Avant ce 26 avril 2022, le service urbanisme ne faisait pas de différence dans le traitement d'un permis demandé de manière légitime (sollicité avant le commencement des travaux) et d'un permis en régularisation, faisant payer à la collectivité le surcroît de travail qu'engendrent les demandes de régularisation. Force est de constater que les demandes de régularisation sont, malheureusement, de plus en plus nombreuses et nécessitent un travail supplémentaire pour le service qui doit effectuer des vérifications complémentaires, des recherches historiques, cadastrales, ... Raison pour laquelle, le Conseil communal a décidé d'établir une nouvelle redevance liée à l'instruction de ces permis en régularisation. La redevance est fixée à 250€ - 300€ -

375€ (selon le délai et la procédure à suivre). Cette nouvelle redevance permet de ne pas pénaliser les citoyens qui font préalablement la demande pour obtenir un permis, donc avant d'entamer les travaux. Cette mesure a également pour objectif de dissuader ceux qui débutent un chantier avant l'obtention d'un permis d'urbanisme pourtant requis. Plus d'excuses du type : « Mon voisin l'a fait alors pourquoi pas moi ? » ou « Je suis pressé par le temps, je régulariserai après », ou encore « Je ne savais pas », ... Vous voilà informés ! De nombreuses situations infractionnelles existent, et beaucoup ne sont pas connues de l'Administration. Les plus fréquentes portent sur la création de logement(s) supplémentaire(s) dans un bâtiment existant (soumis à permis depuis le 20 août 1994), la modification de relief du sol, la création d'espaces de vies supplémentaires (soumis à permis d'urbanisme avec le concours d'un architecte) ou le placement d'enseignes ou de panneaux publicitaires. Les infractions urbanistiques sont souvent constatées lors de nouvelles domiciliations ou en cas de vente, au moment où le service urbanisme vérifie la conformité du bien à la demande du notaire. Il est donc plus sage de se poser la question avant, plutôt que de subir les conséquences après : refus de domiciliation, ou retard dans la vente. Sachez également que tout n'est pas régularisable. Un refus est en effet toujours possible, tout comme l'obligation de modifier les travaux déjà réalisés. Une procédure infractionnelle peut également être entamée si l'infraction est jugée trop importante par le Collège communal, ou réalisée en toute connaissance de cause.

LE DÉCRET RELATIF À LA VOIRIE COMMUNALE

La deuxième nouveauté concerne la redevance liée aux demandes impliquant la procédure du décret relatif à la voirie communale. Ainsi, toute création, déplacement ou suppression d'une voirie communale fait l'objet de la procédure décrite dans le décret adopté par le Parlement wallon le 6 février 2014. Ces demandes sont souvent incluses lors des demandes de permis d'urbanisme ou d'urbanisation, mais elles peuvent également en être dissociées. Avant ce 26 avril 2022, aucune redevance n'était appliquée. Le Conseil communal a décidé d'établir une nouvelle redevance liée à l'instruction de ces demandes. La redevance est fixée à 75€, auxquels seront ajoutés les frais réels relatifs à la publication ainsi que les frais liés à l'instruction du permis d'urbanisme s'il y a lieu.

ET AU NIVEAU CADASTRAL ?

La législation fiscale fédérale prévoit qu'il y ait dans chaque commune un ou plusieurs indicateurs-experts chargés, entre autres, de communiquer à l'administration du cadastre toutes modifications apportées aux différents biens sis sur le territoire communal (article 2 de l'arrêté du 10 octobre 1979 en exécution du code des impôts sur les revenus). L'indicateur-expert effectue des vérifications en concertation avec le service urbanisme communal. C'est souvent lors de ces vérifications que le service constate une infraction. Pour rappel, chaque propriétaire est tenu de déclarer au cadastre toute modification apportée à son bien, même lorsque celle-ci n'est pas soumise à l'octroi d'un permis d'urbanisme. Il apparaît que de nombreux biens ont subi des modifications n'ayant pas été renseignées au cadastre, souvent par méconnaissance de cette obligation. Le service urbanisme se tient à votre disposition pour vous renseigner au préalable sur les travaux envisagés afin d'éviter tout problème ultérieur.

N'hésitez pas à contacter Madame Deliège, par téléphone au 087/76.01.21 ou par courriel à urbanisme@baelen.be. Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h. Vous trouverez l'ensemble des redevances communales sur le traitement des dossiers urbanistiques sur la page du site internet communal consacrée au service urbanisme : www.baelen.be/commune/services-communaux/urbanisme.



Balades Clean Walker ramassage déchets



LE GRAND NETTOYAGE DE BAELEN-MEMBACH (2022)

IL Y A DU BOULOT !

POUR LA QUATRIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, NOUS ORGANISONS DES BALADES RAMASSAGE DÉCHETS DANS LE BUT DE PRÉSERVER AU MIEUX L'ÉTAT DE NOS ROUTES, CHEMINS, SENTIERS DE CAMPAGNE ET AINSI CONSERVER UN CADRE DE VIE AGRÉABLE.

Cette année, nous lançons nos actions le premier weekend du mois d'avril. Le Grand nettoyage de printemps organisé par l'asbl **Be Wapp** aura lieu les 5, 6, 7 et 8 mai 2022

Rappelons qu'il s'agit d'une action en extérieur ; aussi nous prévoyons de très petits groupes (max. 4 personnes) si la situation sanitaire l'impose.

Pour cette quatrième édition, nous vous annonçons quelques dates à inscrire dans votre calendrier : des balades mensuelles sont prévues chaque premier dimanche du mois entre avril et septembre.

📅 Le **dimanche 12 juin** de 10 heures à 12h30.

📍 RDV dans le parc communal de Baelen.

📅 Le **dimanche 3 juillet** de 10 heures à 12h30.

📍 RDV dans le parc communal de Baelen.

📅 Le **dimanche 7 août** de 10 heures à 12h30.

📍 RDV dans le parc communal de Baelen.

📅 Le **dimanche 4 septembre** de 10 heures à 12h30.

📍 RDV dans le parc communal de Baelen.

📅 Le **dimanche 2 octobre** de 10 heures à 12h30.

📍 RDV dans le parc communal de Baelen.

Modalités concernant toutes les balades : chasubles, gants et sacs poubelle seront mis à votre disposition. Si vous détenez des pinces et/ou des bottes n'hésitez à les emporter.

En espérant vous voir nombreux et motivés à tous ces événements ! Pour tout autre renseignement ou actualité, consultez la page Facebook Clean Walker Baelen-Membach.

L'ÉQUIPE CLEAN WALKER BAELEN MEMBACH.

(Groupe de travail sur la propreté publique)

Personne de contact : **Cindy Bours**

Par mail : **cindy.bours@Baelen.be**

Par téléphone : **0498/40.19.57**

CHARTRE DE PROPRETÉ PUBLIQUE

**PARCE QUE DES IMAGES VALENT MIEUX
QU'UN LONG DISCOURS...**

**PARCE QU'À NOS YEUX, LA SITUATION S'ACCENTUE
DE JOUR EN JOUR...**

**PARCE QU'IL EST ESSENTIEL DE PRÉSERVER
NOTRE ENVIRONNEMENT...**

PARCE QUE NOUS ESTIMONS QUE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS...

**PARCE QUE NOUS ŒUVRONS, PAR L'ACTION,
À LA PROPRETÉ PUBLIQUE...**

IL NOUS PARAÎT OPPORTUN DE RAPPELER CE QUI
NOUS SEMBLE POURTANT SI ÉVIDENT...

VOICI UNE CHARTRE QUE NOUS INVITONS CHACUN
À DIFFUSER, PARTAGER, RESPECTER ...

« LE CITOYEN QUI SE PRÉOCCUPE DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE »

- ✓ Si en promenade tu te rends, tes déchets personnels tu conserveras et tu emporteras ...
- ✓ Si avec tes copains, il te vient l'idée d'aller boire des canettes dans un coin retiré de la commune, un sac à dos pour emmener les vidanges tu prévoiras ...
- ✓ Si lors d'un trajet en voiture, il te vient l'envie de fumer une cigarette, dans un cendrier personnel cette même cigarette tu écraseras ...
- ✓ Si tu te rends à la bulle à verre et que tu constates que celle-ci est remplie, à un des quatre autres points bulles de la commune tu te rendras ou la société Intradel tu contacteras ...
- ✓ Si une tempête ou de forts vents sont annoncés, ton sac poubelle le matin même tu sortiras ...
- ✓ Si malheureusement ton sac poubelle n'est pas ramassé par la société de ramassage des poubelles, ce même sac, jusqu'à la prochaine collecte tu rentreras ...
- ✓ Si lors d'une sortie canine, ton chien se soulage pour satisfaire un besoin naturel, l'objet de ce même soulagement avec un petit sachet prévu à cet effet tu ramasseras ...

« LE CITOYEN QUI NE SE PRÉOCCUPE PAS DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE »

- ✗ et dans un de nos beaux chemins, tu ne laisseras point les déchets traîner !
- ✗ et un petit tas de canettes tu ne laisseras pas !
- ✗ et ta cigarette par la fenêtre tu ne jetteras pas... le cendrier tout entier est encore une moins bonne idée à envisager !
- ✗ et une petite collection de bouteilles à côté de la même bulle tu ne constitueras pas !
- ✗ et si le vent emporte ta poubelle ou tes déchets, toi-même, en tant que citoyen concerné, cette même poubelle tu iras rechercher !
- ✗ et ce sac, pendant deux semaines, juste assez de temps pour qu'il s'ouvre et déverse le contenu sur le sol, tu ne laisseras pas ! Sauf si bien sûr, l'idée est de nourrir de plastique les animaux de la région !
- ✗ et sur les abords de nos belles rues de campagne, cette même crotte aux yeux de tous tu ne laisseras pas !

Rédigé par le groupe de travail

PROPRETÉ PUBLIQUE DE 4837 EN ACTIONS.

LE SAVIEZ-VOUS ? L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS

BIEN DES CITOYENS N'ONT PAS UNE INFORMATION PRÉCISE CONCERNANT CERTAINES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ, DE SALUBRITÉ ET DE TRANQUILITÉ PUBLIQUES.

NOUS AVONS DÉCIDÉ DE PUBLIER DANS CETTE RUBRIQUE DES EXTRAITS DE L'ORDONNANCE DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAL.



L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS SE TROUVANT SUR LES PROPRIÉTÉS, EN BORDURE DE VOIRIE.

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les prairies et terrains exploités par nos agriculteurs :

- ✓ La taille doit avoir lieu au minimum une fois par an et avant le 1er novembre.
- ✓ L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également.
- ✓ La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.
- ✓ Les branchages taillés doivent être évacués dans les huit jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux hors agglomération et que les branchages sont déchiquetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2,5 cm.
- ✓ Le trottoir et les chemins doivent être nettoyés sous peine d'une sanction administrative communale

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les parcelles bâties ainsi que les parcs et jardins en zone agglomérée :

- ✓ La plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 50 cm de la limite du domaine public.
- ✓ La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au-dessus du sol.

- ✓ Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doivent être immédiats.

Dispositions applicables à toutes les plantations et haies bordant la voie publique :

- ✓ La taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au-dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.
- ✓ La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur le domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.
- ✓ La taille ne peut maintenir de débordements au-dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.
- ✓ La taille des haies le long d'un chemin non carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.

Le riverain est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente.

Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.



LE MÉRITE SPORTIF, CULTUREL ET ASSOCIATIF SERA À NOUVEAU DÉCERNÉ CETTE ANNÉE LORS D'UNE SOIRÉE FESTIVE LE SAMEDI 29 OCTOBRE 2022.



Les candidatures peuvent être proposées par toute personne intéressée avant le 30 septembre à l'aide du formulaire disponible à l'administration communale ou téléchargeable sur www.baelen.be/loisirs/merite-sportif-culturel-et-associatif/merite-sportif-culturel-et-associatif-2022

Nous reviendrons ultérieurement plus en détail sur la soirée du mérite sportif, culturel et associatif.

i Toutes les modalités et informations utiles concernant l'organisation de la soirée du mérite sportif, culturel et associatif seront communiquées en temps voulu.

Ci-dessous le règlement

Règlement relatif aux mérites sportif, culturel et associatif

Article 1er : Les mérites sportif, culturel et associatif sont attribués chaque année au cours du quatrième trimestre. La période de référence est située entre le 1er septembre de l'année précédente et le 31 août de l'année en cours.

Article 2 : Pour le mérite sportif, toutes les spécialités et disciplines sportives sont mises sur pied d'égalité, qu'elles soient exercées par des sportifs professionnels ou amateurs, valides ou moins valides.

Article 3 : Les candidats pour les mérites sportif, culturel et associatif doivent :

- ✓ S'il s'agit de personnes physiques : être domiciliées à Baelen ou pratiquer leur activité dans un club ou groupement ayant son siège social dans la Commune.
- ✓ S'il s'agit de clubs ou groupements : avoir leur siège social et leurs activités principales à Baelen.

Article 4 : Les candidatures, présentées par toute personne intéressée, appuyées par des documents et justifications utiles (curriculum, articles de presse, ...), sont adressées à l'administration communale pour le 30 septembre au plus tard, à l'aide du formulaire disponible à l'administration communale et également téléchargeable sur le site de la Commune.

Article 5 : Le jury d'attribution est composé de la façon suivante :

- ✓ Président : l'Echevin des Sports en exercice.

✓ Membres de droit : le Bourgmestre, l'Echevin de la Culture et deux Conseillers communaux en exercice.

✓ Membres facultatifs : un représentant de chaque association culturelle et sportive de la Commune.

Article 6 : Trois prix sont attribués, à savoir :

- ✓ Le mérite sportif, attribué annuellement à un club, un groupement ou un sportif qui, dans la pratique de son sport, contribue au renom du sport. Un ou deux accessits pourront être attribués.
- ✓ Le mérite culturel, attribué annuellement à un groupement ou une personne qui s'est distingué(e) dans la pratique de son activité culturelle.
- ✓ Le mérite associatif, attribué annuellement pour autant qu'une candidature le justifie, à une personne qui s'est dévouée depuis de nombreuses années dans le monde sportif, culturel ou associatif local.

Article 7 : Le jury définira son mode de fonctionnement. Il a la faculté de ne pas attribuer un ou plusieurs mérites en l'absence de candidatures valables et de proposer en séance un candidat qui n'aurait pas envoyé de candidature. Ses décisions sont sans appel et se prennent en séance unique.

Article 8 : Les prix seront remis au cours d'une séance officielle et publique.

Règlement relatif aux mérites sportif, culturel et associatif adopté le 14 mars 2022 par le Conseil communal de Baelen.

BALADES

Envie de découvrir votre village et votre région ?

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates :

LES DIMANCHES 5 JUIN ET 3 JUILLET

Rendez-vous au **parc communal de Baelen**, rue de l'Église, à **13h30**. Les balades durent environ **2 heures** (8km). Munissez-vous de chaussures de marche ou de bottes. Les destinations des balades peuvent changer en fonction d'éléments indépendants de notre volonté.

Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0488/88.68.45

Flas Gilberte et Louis : 087/76.33.89

Pirard Jos : 087/56.91.58



**MERCI DE NE PAS DEPOSER VOS VIDANGES
(OU TOUT AUTRE TYPE DE DECHET !)
AU PIED DES BULLES SI CELLES-CI SONT REMPLIES !!**



➔ 5 SITES SUR LA COMMUNE:

A BAELEN :

- PARC COMMUNAL (RUE DE L'ÉGLISE)
- HONTHEM (A HAUTEUR DU N° 17 - DU CÔTÉ OPPOSÉ)
- CHEMIN DE LA JOIE (PARKING DU CIMETIÈRE)

A MEMBACH :

- RUE DES FUSILLES (ENTRÉE DE LA RUE - SUR LA GAUCHE)
- RUE DU MOULIN (AU VERGER PIERRE WINTGENS)

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION !

LA PROPRETE PUBLIQUE EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Espace des Rencontres **BAELEN**

DIMANCHE
11/9
2022
DE 10H À 16H



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.baelen.be

Le tourisme à travers le temps à Verviers

EXPO PHOTOS ET DOCUMENTS

**DU 02 AVRIL
AU 19 JUIN 2022**
du lundi au dimanche de 9 h à 17 h



Profitez-en pour découvrir
notre nouvelle
Maison du Tourisme !

Maison du Tourisme
Espace d'Art «Les Ploquettes»
Rue Xhavée 61 - 4800 Verviers
www.paysdesvedre.be



Edit. resp. : MTPV - Ne pas jeter sur la voie publique



DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune.

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société Régifo (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à bulletincommunal@baelen.be un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !



Votre commune est également sur facebook !

± 10 CRÊPES 15 MIN. + 30 MIN. FACILE

Il vous faut :

Pour les crêpes : 250 g farine - 40 cl lait - 3 cl eau pétillante - 2 œufs - Beurre de cuisson.

Pour la confiture sans sucre : 250 g fraises (ou autre fruit de saison) - 3 cl eau - Thym séché.



Regarder la vidéo

4. CRÊPE ROULÉE À LA CONFITURE DE SAISON

WWW.INTRADEL.BE/COLLATIONSZERO/CREPE

Aux fourneaux ! Réalisez les crêpes



1 Dans un saladier, tamisez la farine, puis réalisez un puits au centre et disposez-y les œufs. Fouettez le tout délicatement.



2 Ajoutez le lait au fur et à mesure. Terminez en ajoutant l'eau pétillante. Réservez 30 minutes au réfrigérateur.



3 Chauffez une poêle à crêpes et ajoutez une noix de beurre. Lorsque le beurre a fondu et a coloré, versez l'excédent dans votre pâte à crêpes.



4 Cuire les crêpes (et les faire sauter, juste pour le plaisir).



5 Dans une casserole, faites cuire les fraises (ou autres fruits) avec de l'eau à couvert durant 10 minutes puis 15 minutes à découvert (A). Hors du feu, ajoutez le thym séché. Laissez infuser à nouveau 15 minutes avec couvercle (B).



6 Écrasez la confiture à l'aide d'une fourchette et étalez-la sur les crêpes avant de la rouler.

PLUTÔT QUE DE JETER VOS FRUITS TROP MÛRS, FAITES-EN DES CONFITURES MAISON ET PROFITEZ-EN TOUTE L'ANNÉE.

7 - Les collations zéro déchet



AVIS A LA POPULATION

Utilisation visible de caméras mobiles ANPR (Automatic Number Plate Recognition) par les services de police



La zone de police du Pays de Herve informe la population de l'utilisation visible de **caméras mobiles de type ANPR** sur toutes les communes de son territoire à savoir Aubel, Baelen, Herve, Limbourg, Olne, Plombières, Thimister-Clermont et Welkenraedt.

Caméra ANPR, qu'est-ce que c'est ?

Les caméras mobiles ANPR (Automatic Number Plate Recognition) sont des caméras intelligentes de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation.

Ces caméras ANPR sont un outil destiné aux forces de police en vue de prévenir toutes les formes de criminalité d'une part et de permettre de tracer des suspects d'autre part. Les véhicules "scannés" par ces caméras font l'objet d'une capture et la plaque d'immatriculation est enregistrée et corrélée avec les banques de données accessibles à la police.

Caméra ANPR, comment cela fonctionne-t-il ?

La caméra mobile ANPR est embarquée dans un véhicule de police. Le dispositif va ensuite croiser l'information avec toutes les banques de données existantes. Si la plaque est, par exemple, signalée volée, en défaut d'immatriculation, ou de contrôle technique... l'information sera livrée en temps réel aux policiers qui pourront alors procéder aux constatations et verbalisations d'usage.

L'utilisation de ces caméras se fait dans le strict respect des dispositions légales.



NOTRE INTERLOCUTRICE : ALICIA KUMMELER

26 ANS

BACHELIER BIBLIOTHÉCAIRE/
DOCUMENTALISTE À LA HAUTE ECOLE DE
LA PROVINCE DE LIÈGE

BIBLIOTHÉCAIRE À BAELEN DEPUIS 3 ANS

Bonjour Alicia, pourrais-tu nous expliquer en quoi consiste ton travail ?

Tout d'abord, je pense que l'on peut dire qu'il s'agit d'un travail assez diversifié, que j'effectue avec ma charmante collègue Julie. Nous pouvons faire la distinction entre les tâches à effectuer durant les heures d'ouverture au public et celles qui se passent lorsque la bibliothèque est fermée.

Pendant les heures d'ouverture, nous nous occupons du prêt aux lecteurs pour une durée déterminée (4 semaines). Nous prenons également des réservations et pouvons faire venir des livres d'autres bibliothèques. Nous faisons aussi des recherches pour les lecteurs qui ont des demandes concernant un sujet en particulier, nous donnons aussi des conseils et procédons au rangement des livres qui rentrent.

En dehors de ces heures, nous ne nous tournons pas les pouces, nous ne pouvons pas non plus nous adonner à la lecture, malheureusement. En effet, avant qu'un livre n'arrive en rayon, cela demande toute une préparation. Je pense notamment à une veille sur les sites des éditeurs, les plateformes spécialisées et sur les réseaux sociaux afin

d'être au courant des sorties, ainsi qu'à la commande des livres et à leur réception à la librairie. Viens ensuite l'équipement : plastifier les livres, poser un code barre, une étiquette, un cachet, indiquer dans notre système informatique qu'ils sont disponibles ou réservés, etc.

Nous proposons également régulièrement des animations. Toutes les tâches sont chouettes mais celle-ci particulièrement. Il s'agit majoritairement de lectures d'albums pour les jeunes de 0 à 18 ans. Le public adulte n'est pas oublié mais est plus difficile à toucher. Nous travaillons beaucoup avec les écoles, ce qui prend du temps mais est enrichissant. Nous allons dans les classes ou recevons les élèves à la bibliothèque, nous tâchons également d'obtenir leurs retours. Les classes de Baelen viennent nous voir pour emprunter des livres et nous organisons des dépôts pour celles de Membach.

Tu y as répondu en partie, mais qu'est-ce qui te plaît en particulier dans ton travail ?

Le contact avec les gens en premier ! C'est toujours agréable lorsque quelqu'un revient à la bibliothèque et nous fait un retour sur ses lectures. Nous prenons également beaucoup de plaisir lors des animations, chacune avec son public de prédilection : Julie adore travailler avec les tout-petits et pour ma part, je préfère lorsque le public est un peu plus âgé, dans les cycles moyen et supérieur de l'école primaire, par exemple.

Au contraire, quelles tâches te plaisent moins ?

J'avoue que la partie administrative n'est pas ma tasse de thé. En tant que service public subventionné par l'Etat, nous avons des comptes à rendre concernant nos dépenses et activités, notamment. C'est tout à fait normal mais cela implique de rédiger de nombreux rapports financiers et d'activités, ce qui est assez chronophage. Je ne jongle pas toujours facilement avec les chiffres, mais une fois le travail effectué, je suis assez fière.

Quelle est l'actualité de la bibliothèque ?

Nous organisons la deuxième réunion de notre cercle de lecture ce 19 mai. Pour résumer, on se réunit autour d'un petit apéro et on discute lecture. Le thème cette fois-ci est « Les métiers du livre ». Il s'agit donc de lire un roman, une bd, un documentaire, etc. qui parle d'un métier du livre : bibliothécaire, libraire, auteur, écrivain et j'en passe. Ces événements sont ouverts à tout le monde. D'autres animations seront également prévues en été mais les informations précises suivront.

Quelle lecture conseillerais-tu actuellement ?

Question difficile car nous avons tous des goûts différents. Pour ma part, j'aime beaucoup l'univers des mangas. J'ai un gros coup de cœur pour la série My Hero Academia mais il y en a plein d'autres qui sont vraiment chouettes. Au niveau des romans, je citerais Serpent & Dove de Shelby Mahurin. Il s'agit d'un roman fantasy qui nous emmène dans un monde complètement différent du nôtre. Au vu de l'actualité, cela fait parfois du bien d'être dépaycé.

Quel budget prévoir pour venir à la bibliothèque ?

C'est très démocratique ! Pour les moins de 18 ans, l'inscription et le prêt sont entièrement gratuits. Pour les adultes, l'inscription annuelle est de 6 euros et le prêt est gratuit. En cas de retard pour restituer un livre, une petite amende est prévue mais nous sommes généralement assez compréhensives.

Que dirais-tu à quelqu'un qui n'ose pas pousser la porte de la bibliothèque ?

Nous ne mordons pas, n'ayez pas peur. Même si c'est uniquement pour un renseignement ou éventuellement pour travailler au calme, chacun est le bienvenu. La bibliothèque ce n'est pas que du livre, la rencontre qui va avec est tout aussi importante.

Dans un autre registre, nous proposons également une grainothèque. Vous pouvez donc amener et reprendre différentes graines et semences pour vos potagers et parterres.



LES DÉCHETS:

TRIER C'EST BIEN, EN PRODUIRE MOINS C'EST MIEUX !

AUJOURD'HUI, NOUS TRIONS BIEN ET BEAUCOUP, CE QUI PERMET DE RECYCLER BON NOMBRE DE MATÉRIAUX (VERRE, PAPIER / CARTON, MÉTAL, PLASTIQUE...). LE RECYCLAGE PERMET DE VALORISER LES MATIÈRES PLUTÔT QUE DE SIMPLEMENT LES BRÛLER. MAIS IL NE DIMINUE PAS LA QUANTITÉ GLOBALE DE DÉCHETS PRODUITS...

Comme dans tous les pays industrialisés, nos habitudes nous incitent à produire beaucoup trop de déchets, plus que notre environnement ne peut supporter. Les produits proposés sont majoritairement des articles suremballés ou jetables et ainsi nos poubelles fonctionnent à plein régime !

Nous produisons toujours en Wallonie plus de 500 kilos de déchets par personne par an. C'est le reflet de notre consommation : tout ce que l'on achète est voué à devenir un déchet.

Il est important de veiller à réduire ses déchets au quotidien car c'est encore la solution qui a le moins d'effets négatifs sur la planète.

Rappelons qu'un déchet non produit est un déchet qui ne pollue pas !



DÉCOUVREZ LES BONS PLANS À ADOPTER POUR RÉDUIRE LA PRODUCTION DE VOS DÉCHETS !

La méthode BISOU pour éviter la surconsommation

Créée par Marie Duboin et Herveline Verdeken, elle a l'avantage d'être très efficace quand on commence à vouloir réduire sa consommation. La méthode BISOU, ce sont 5 questions essentielles à se poser avant tout achat. L'acronyme BISOU est un moyen mnémotechnique pour se souvenir de ces questions !

L'idée de cette méthode est de se demander si l'achat répond à un réel besoin et réduire ou même stopper les achats compulsifs ! En plus de réduire son impact sur la planète, on fait aussi des économies en achetant uniquement ce dont on a besoin.

Éviter le gaspillage alimentaire

Nous jetons en moyenne 20 kg d'aliments par an à la poubelle : 7 kg d'aliments encore emballés et 13 kg de restes de repas, de fruits et

LA MÉTHODE BISOU



légumes abîmés. Il existe des astuces et des idées pour éviter de jeter de la nourriture à la poubelle.

Comment ? En planifiant nos achats, en conservant les aliments dans les meilleures conditions, en dosant correctement nos rations journalières, en consommant de saison, en optant pour les circuits courts, en osant remplacer un ingrédient par un autre, en donnant un second souffle à nos restes de cuisine...

Composter ses déchets biodégradables

Le compostage individuel permet de réduire les déchets ménagers à incinérer (1/3 de ces déchets est biodégradable !) et de produire du compost de qualité pour le jardin, permettant de limiter l'usage d'engrais chimiques.

Choisir le bon produit et le bon conditionnement



Stoppez le jetable et privilégiez les produits réutilisables, en vrac, rechargeables, ou sans emballages. Vous limitez les déchets produits, faites des économies et évitez le gaspillage des matières premières (énergie, papier, eau, pétrole...)

Utiliser les sacs réutilisables

Pour réaliser vos achats, optez pour un panier ou un cabas ! Vous limitez ainsi l'incinération des sacs plastiques... ou la formation des fameux « continents de plastique » dans les océans.

- ✓ Modifier ses habitudes
- ✓ Fabriquer ses produits d'entretien
- ✓ Faire ses propres produits cosmétiques
- ✓ Confectionner yaourts, gâteaux, pain ou jus de fruits maison
- ✓ Offrir des cadeaux immatériels (place de spectacle, abonnement à un magazine, activité, séance de relaxation, restaurant...)
- ✓ Créer des objets de décoration (déco de Noël...)

Vous pouvez venir chercher à l'Administration communale, le kit des bons plans « Réussir mon zéro déchet »



Economiser les piles

Utiliser des piles rechargeables est déjà un grand pas. Eviter d'acheter des appareils à piles, c'est encore mieux !

Réutiliser ce qui peut l'être



Halte au gaspillage et à la surconsommation !

Au lieu de jeter, vous pouvez prolonger la vie de vos objets en les faisant réparer, en les revendant ou en les donnant. Au lieu d'acheter des

objets neufs, pourquoi ne pas chiner dans les vide-greniers, les bourses aux vêtements, les sites ou magasins de seconde main !

Coller un « Stop-pub » sur la boîte aux lettres

Coller un stop pub sur votre boîte aux lettres permet d'économiser en moyenne 30 kilos de papier par foyer et par an, tout en continuant à recevoir les journaux communaux. Pour ceux qui aiment être au courant des promotions, pourquoi ne pas prendre directement sur place les publicités des magasins que l'on fréquente habituellement ?

Les autocollants « stop-pub » sont disponibles à l'Administration communale.

Passer aux couches lavables

Économique, écologique et sain pour la peau de bébé ! Contrairement aux idées reçues, la plupart des langes lavables sont préformés.

Les derniers modèles inventés les rendent **aussi faciles d'emploi que les jetables.**

Les langes lavables sont confortables et fabriqués, le plus souvent, à partir de matières naturelles. Le tout est enveloppé de matériaux imperméables pour assurer une protection optimale.

Comme pour l'alternative jetable, les marques de langes lavables possèdent chacune leurs spécificités en termes de modèles, de tailles, de matières...

Vous voulez tout savoir sur les langes lavables ?

www.intradel.be/produire-moins-de-dechets/reductiondesdechets/



Le « ZÉRO DÉCHET », est un peu utopique mais par contre tendre vers le « ZÉRO DÉCHET », pas à pas, c'est un objectif à la portée de chacun de nous.



IMAGE 1. Pont métallique conduisant à la maison Huynen

LES INONDATIONS DES 14 ET 15 JUILLET 2021. BIENTÔT UN AN DÉJÀ !

NOTRE BELLE COMMUNE A ÉTÉ PARTIELLEMENT ÉPARGNÉE AU VU DES DÉASTRES EN AVAL DE LA VALLÉE DE LA VESDRE (LIMBOURG, Verviers, Pepinster, Trooz...). CEPENDANT BEAUCOUP DE MAISONS ET D'ENTREPRISES ONT ÉTÉ INONDÉES DANS LA VALLÉE DE LA VESDRE ENTRE LA LIMITE D'EUPEN ET LA COMMUNE DE LIMBOURG. DES PONTS GRAVEMENT ENDOMMAGÉS, D'AUTRES AVALÉS PAR LA RIVIÈRE DANS UNE FURIE JAMAIS ÉGALÉE. À D'AUTRES ENDROITS, DES RÉSURGENCES ET DES RUISSEAUX ONT ÉGALEMENT INONDÉ DE NOMBREUSES MAISONS.

Nous pensons à toutes ces personnes, à leurs souffrances, à leurs blessures tant morales que physiques, aux pertes inchiffrables de leurs biens, de leurs souvenirs, de leurs animaux.

Merci pour la solidarité réveillée par cette dévastation.

Dans cet article, nous voudrions mettre l'accent sur quelques ponts situés, pour l'un sur notre territoire et pour les autres se trouvant en bordure de l'entité communale. Certains ont subi pas mal de dégâts et l'un d'eux a disparu tout simplement, englouti par les flots !

Le pont qui conduit à la ferme Huynen et au terrain de football de la firme Corman, à la limite de Limbourg/Membach-Baelen a résisté, il est vrai qu'il avait été restauré il y a peu de temps. (Image 1)

(Image 2a et 2b) Le pont de la mine de Perkiets. En 1824, une licence d'exploitation de la mine de plomb et de zinc de Membach est octroyée à deux Dolhainois dénommés Stembert et Thimus. Peu de temps après l'obtention de la licence, un très beau pont de pierres calcaires reliera la route Eupen-Goé au site minier, qui, lui, sera vendu à l'état belge en 1923 (voir détails pp. 130 à 132 du tome II de Mémoire de Baelen-Membach). Il est à remarquer, sur le dessin, les deux piles du pont quasiment semblables à celles qui ont été emportées en juillet 2021.

Ce pont a été littéralement « avalé » par la Vesdre lors de la crue mémorable du 14 juillet 2021. Très utile durant près de 100 ans après la fermeture de la mine, il n'en reste malheureusement rien. Actuellement, les anciens bâtiments de la mine sont heureusement accessibles par la rue du Moulin.



IMAGE 2A. Conduisant à la mine, le pont de Perkiets tel qu'il apparaissait aux environs des années 1850. Détail d'une gravure intitulée *La Société anonyme des mines de zinc et de plomb de Membach*, extraite de *La Belgique Industrielle*.



IMAGE 2B. Pont de Perkiets, emporté aujourd'hui par les flots et dont les matériaux utilisés, jadis, pour le construire sont éparpillés dans le lit de la Vesdre

(Image 3) L'ancien pont de Perkiets et le nouveau pont de la nationale 29 ont bien résisté aux flots dévastateurs.



IMAGE 3. Ancien pont de Perkiets, situé près de la chapelle Saint-Quirin

Telle qu'elle se présentait encore avant la catastrophe et utilisée par de très nombreux randonneurs, la passerelle formait un superbe trait d'union entre le terrain de camping et l'Hertogenwald. Aujourd'hui, il n'en reste plus rien sinon, côté camping, un support en béton sur lequel elle était ancrée. Cette passerelle, pourrait-elle être ajoutée au nombre des reconstructions envisagées ? Nous ne sommes pas les seuls, nous semble-t-il, à émettre ce souhait ! (Image 4)



IMAGE 4. La passerelle

Quasi à la limite de notre commune avec celle de Limbourg/Goé, et formant, entre autres, une liaison ancienne reliant Membach à Goé en passant par Nantistay, se trouve le pont Vesdray dont les piles supportant le tablier ont été dangereusement ébranlées par les eaux de la Vesdre. (Image 5)



IMAGE 5. Pont Vesdray

Extrait d'une carte situant le cours de la Vesdre parcourant le territoire de Membach, compris entre les limites communales d'Eupen et de Limbourg. (Image 6)

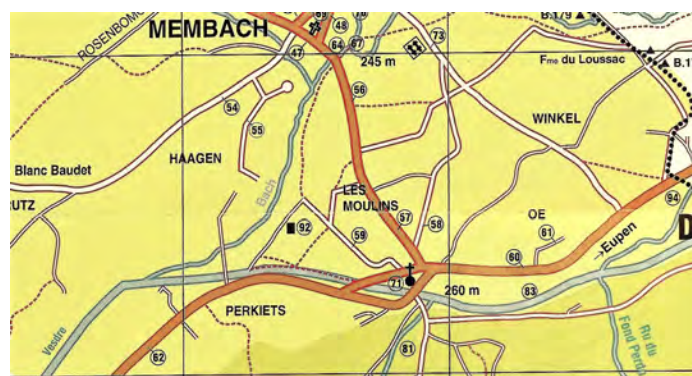


IMAGE 6. Extrait d'une carte situant le tracé de la Vesdre sur le territoire de Membach.

André Hauglustaine - Camille Meessen



L'ÉPERVIER D'EUROPE (ACCIPITER NISUS)



L'épervier n'est pas très grand, à peine plus grand qu'un pigeon. On pourrait aisément le confondre avec son cousin, l'autour des palombes, mais ce dernier est nettement plus grand. Les deux espèces ont toutes deux les ailes arrondies et larges, une longue queue, les yeux jaunes et de fines barres

sur le ventre. Cependant, L'épervier a la queue étroite et coupée droite sur le bout contrairement à l'autour qui a la queue arrondie sur la fin.

En vol, l'épervier a les rémiges secondaires nettement barrées de brun contrairement à l'autour où les barres sont moins visibles.

Le dimorphisme sexuel de l'épervier est bien marqué par la taille. La femelle, nettement plus grande avec 35 à 41 cm de long, 67 à 80 cm d'envergure pour un poids de 185 à 342 gr. Le mâle ne mesure que 27 à 34 cm de long, 59 à 64 cm d'envergure pour un poids de 110 à 195 gr. Cette différence lui vaut le surnom de « tiercelet ». Autre différence, l'iris de l'œil est orange chez le mâle tandis qu'il est jaune avec un sourcil pâle chez la femelle. Le plumage du mâle est gris « ardoise » avec les joues et les flancs roux tandis que la femelle est plutôt grise sans taches rousses. Tous deux ont sur le corps des barres longitudinales brunâtres.

L'épervier, très rapide, profite de l'effet de surprise pour attaquer ses proies. Il vole à faible altitude, rasant les haies, buissons et bâtiments pour foncer sur un groupe d'oiseaux ou un oiseau isolé, n'hésitant pas à foncer dans une haie pour capturer sa proie qui pense être à l'abri. Il n'hésite

pas non plus à faire le guet pas loin d'une mangeoire pour y capturer l'une ou l'autre mésange venue se rassasier. Ses pattes, munies d'un doigt médiant plus long que les autres qui lui permet de maintenir sa proie en vol. La proie est comprimée dans les pattes et pétrie par les serres qui l'écrasent et la lacèrent. 90% de son régime alimentaire est constitué de petits oiseaux tels que grives, merles, moineaux, fauvettes, mésanges, pinsons, hirondelles, pipits... Les femelles, plus



grandes, n'hésitent pas à s'attaquer à des plus grosses proies comme les pigeons ramiers voire même jusqu'aux jeunes faisans. En hiver, comme beaucoup d'espèces de ses proies sont migratrices, il se rabat sur les petits mammifères comme les souris et musaraignes.

Au printemps, pour se faire remarquer par la femelle, le mâle se lance dans une montée dans le ciel suivie d'un piqué à grande vitesse, ailes fermées, tête en avant, accompagné de cris aigus. Lorsque le couple est formé, le nid sera construit dans un arbre, souvent un conifère, à une hauteur de 5 à 8 mètres. La femelle va y pondre entre 4 et 6 œufs entre la mi-mai et la mi-juin. La couvaison dure entre 30 et 35 jours. Les jeunes resteront au nid presque 30 jours. Lorsqu'ils quitteront le nid, les parents continueront à s'en occuper pendant 3 à 4 semaines.

Dans les années 60, au vu de l'apparition de produits répandus sur les cultures, l'épervier en a énormément souffert. Des études ont prouvé que suite à l'ingestion indirecte des substances pour lutter contre les insectes dans les cultures, on a recensé un amincissement de la coquille entraînant la cassure pendant la couvaison d'où beaucoup d'échecs de reproduction. Heureusement, depuis l'interdiction d'utiliser des produits, l'espèce a su remonter ses effectifs. On estime la population à 2500 couples nicheurs en Belgique.

Les colombophiles accusent l'épervier de la perte de leurs pigeons voyageurs allant jusqu'à demander l'éradication ou la chasse dans les environs des pigeonniers. Cependant, une étude menée en Écosse pendant 2 ans a permis de démontrer que sur 56 % des pigeons perdus chaque année, seul 1 % est dû à la chasse par l'épervier et 2 % par le faucon pèlerin. L'épervier est protégé par la loi en Belgique et en France.

L'épervier a toujours été utilisé en fauconnerie. Au Moyen Âge, il était l'oiseau de prédilection des dames de rangs nobles et royaux de par sa petite taille. Il était appelé en son temps le « mousquet » terme dérivé du latin « musca » qui signifie mouche et qui aurait donné le nom au fusil mousquet.

Si l'épervier est un sérieux prédateur pour les petits oiseaux (on estime qu'un couple peut capturer 2000 moineaux ou 600 merles ou 110 pigeons ramiers par an), il a aussi ses prédateurs comme la chouette hulotte, l'autour des palombes, le faucon pèlerin, le hibou grand-duc ou encore la fouine et la martre. S'il a de la chance, son espérance de vie peut aller de 10 à 15 ans.



LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).

Tél. 087/76.01.23

Lundi de 13h30 à 17h30

Mardi FERMÉ

Mercredi de 10h00 à 18h30

Jeudi de 15h00 à 18h00

Vendredi de 15h00 à 17h30

Samedi de 09h30 à 13h30

Retrouvez également les actualités de la bibliothèque et ses conseils de lecture sur sa page Facebook !

LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE LES JOURS SUIVANTS :

- ✓ du 4 au 9 avril inclus
- ✓ le 18 avril

LA BIBLIOTHÈQUE EST AUSSI UNE GRAINOTHÈQUE

Vous pouvez y échanger des graines de fruits, fleurs ou légumes issus de votre jardin. En retour, vous choisissez d'autres graines et, une fois rentré chez vous, il ne reste plus qu'à semer, regarder pousser, récolter... Puis échanger à nouveau !

C'EST GRATUIT, BASÉ SUR LE PARTAGE, ET CELA PERMET DE TROUVER DES SEMENCES VARIÉES ET ADAPTÉES À NOTRE TERRITOIRE.



ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MAI-JUIN 2022

JEUDI 19 MAI 2022- 18H30

RÉUNION DU CERCLE DE LECTURE

Au mois de mars, la bibliothèque a lancé son Cercle de lecture. Nous remettons ça au mois de mai !

Vous aimez lire, vous avez envie de découvrir de nouveaux livres, de partager vos coups de cœur, tout ça autour d'un chouette apéro... alors il est encore temps de nous rejoindre.

Le thème de notre rencontre : Les métiers du livre dans la littérature.

Une seule et unique consigne : avoir lu un livre où un métier du livre prend une place importante dans l'histoire. Votre histoire se passe dans une librairie, une bibliothèque, le héros est écrivain, éditeur, etc. Tous les genres sont les bienvenus : roman, thriller, témoignage, biographie, bande dessinée, documentaire.

Un rendez-vous bimestriel et sans engagement, un chouette moment à passer, entouré de livres et de quoi grignoter !

Il ne vous reste plus qu'à vous inscrire !

087/76.01.23 ou **bibliotheque@baelen.be**

LES PAL DE VOS BIBLIOTHÉCAIRES

Une PAL qu'est-ce que c'est ? Il s'agit d'une **Pile À Lire**.

Une fois par mois, vos bibliothécaires vous présentent les livres qu'elles ont prévu de lire et qui leur font envie.

La PAL d'Alicia

☞ « **Serpent et Dove** » de Shelly Mahurin

Avec le retour du beau temps, l'envie de prendre le temps de lire se fait sentir. Pas de meilleur moment pour entamer la lecture d'un livre dont on avait envie depuis longtemps.

☞ « **La baleine bibliothèque** » de Zidrou et Judith Vanistendael

Le choix d'Alicia pour le Cercle de lecture du mois de mai sur le thème des métiers du livre.

☞ « **Cendrillon 2.0** » de Ashley Poston

Il était une fois... la plus geek des Cendrillon.

☞ « **My hero academia : tome 32** » de Kohei Horikoshi

Ce n'est plus un secret, Alicia est une fan de manga et de My hero Academia d'autant plus, alors forcément quand un nouveau volume sort, il apparaît sur sa PAL.

La PAL de Julie

☞ « **Je m'en tape et j'assume** » de Alexandra Reinwarth

Pour changer un peu, Julie a décidé d'entamer la lecture de ce livre sur le développement personnel. Parce que la lecture ça peut aussi être une façon de prendre soin de soi.

☞ « **Blonde Platine** » de Adrian Tomine

Parfois nos envies de lecture ne s'expliquent pas. Une jolie couverture, un titre accrocheur, une envie de bande dessinée... et voilà « Blonde Platine » sur la liste.

☞ « **L'adoption : Wajdi** » de Zidrou

Ce troisième tome semblait incontournable. Une histoire qui promet d'être aussi touchante que la précédente.

☞ « **La commode aux tiroirs de couleurs** » de Véronique Grisseaux, Amélie Causse et Winoc.

Après avoir dévoré le roman l'année dernière, ces jolies illustrations l'ont appelée à se replonger dans l'histoire.

☞ « **Havenfall** » de Sarah Holland

Parce que la PAL de Julie ne serait pas complète sans un peu de Fantasy. Voilà qui est chose faite !

Pour retrouver nos précédentes PAL, rendez-vous sur la page Facebook de la bibliothèque.

AGENDA



DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
19/05/2022	Atelier "Danse libre"	au Bailus à Baelen	19h à 20h30	Le Groupes expressions - voir article
19/05/2022	Réunion du cercle de lecture	Bibliothèque communale de Baelen	18h30	voir article
26/05/2022	Marche	Salle La Bilstainoise à Bilstain	Départ de 7 à 15h	Les GOE-LANDS - voir article
29/05/2022	Marche adeps	Salle de l'Union à Herbiester	Départ de 8 à 18h	Jeunesse Herbiester - voir article
du 4 au 7/06	Kermesse de Baelen			
du 3 au 6/07	Exposition des peintures de Terry Collard + Exposition pour les 50 ans du LAC	Administration communale de Baelen	voir article	L.A.C. - voir article
04/06/2022	Concours de dessins + animations	Baelen, parc communal	14h	L.A.C. - voir article
04/06/2022	Inauguration de la kermesse - manèges	Baelen, parc communal	16h30	voir article
04/06/2022	Bal de la kermesse	Baelen, parc communal	21h	Sté Royale de Tir St.Paul - voir article
05/06/2022	Balade	Départ du parc communal à Baelen	13h30	voir article
07/06/2022	Tir à l'oiseau	Baelen, parc communal	15h	Sté Royale de Tir St.Paul - voir article
09/06/2022	Atelier "Danse libre"	au Bailus à Baelen	19h à 20h30	Le Groupes expressions - voir article
11/06/2022	Répair Café	Centre Culturel de Welkenraedt	de 13h00 à 17h00	voir article
12/06/2022	Opération Clean Walker	Départ du parc communal à Baelen	10h	Clean Walker Baelen-Membach - voir article
19/06/2022	Balade vélo de l'été	Départ de la salle Saint-Jean à Membach	10h	voir article
23/06/2022	Atelier "Danse libre"	au Bailus à Baelen	19h à 20h30	Le Groupes expressions - voir article
du 24 au 28/06	Kermesse de Membach			
24/06/2022	Blind Test	Salle Saint-Jean à Membach	20h00	Association des parents de l'école de Membach - voir article
25/06/2022	Trail du dragon	Membach	15h15	voir article
25/06/2022	Concours de constructions LEGO	Salle Saint-Jean à Membach	16h30	L.A.C. - voir article
25/06/2022	Inauguration de la kermesse - manèges	Membach	16h00	voir article
25/06/2022	Bal du Roy	Salle Saint-Jean à Membach	20h00	Sté Royale de Tir St.Jean - voir article
26/06/2022	Exposition de LEGO par les Brickologues	Salle Saint-Jean à Membach	de 10h à 17h	voir article
26/06/2022	Tir à l'oiseau + grimage et clown	Membach	16h30	Sté Royale de Tir St.Jean - voir article
26/06/2022	Démo par KJ & CO jeux canins ASBL	Ch. des Alouettes 1B à Welkenraedt		voir article
27/06/2022	Démo Zumba	Membach	19h30	voir article
28/06/2022	Concert des Fat Cat Walking	Membach	19h30	voir article
03/07/2022	Opération Clean Walker	Départ du parc communal à Baelen	10h	Voir article



Avis aux personnes et organisateurs de

BALS en lieux clos ou de MANIFESTATIONS en plein air

Le règlement général de police prévoit une série d'obligations à respecter par les organisateurs de **REUNIONS PUBLIQUES EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR** (bals, méga-soirées, autres festivités)

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune www.baelen.be > Ma commune/services-communaux/secretaire-communale/demande d'autorisation de manifestation publique.

« **Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos** », ainsi que « **les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative** » à respecter.

UN EVENEMENT



DIMANCHE 29 MAI 2022

AU CŒUR DES FAGNES

MARCHE

5-10-15-20 KM

PETITE RESTAURATION & BIERES SPECIALES
OUVERTURE DU SECRETARIAT 8-18H
SALLE DE L'UNION À HERBIESTER (JALHAY)



Editeur Responsable : Royale Jeunesse de Herbiester Ne pas jeter sur la voie publique

bj-print



07/05
11/06



Au Centre culturel
de Welkenraedt
rue Gretry 10,
4840 Welkenraedt

13H - 17H

NE JETEZ PLUS !
WEGWERFEN ?
AUF KEINEN FALL !



ORDINATEURS
COMPUTER



PETITS ÉLECTROS
KLEINE ELEKTRO GERÄTE

Renseignements :

087/64 89 05 · repaircafefewelk@hotmail.com

APPEL ... AUX RÉPARATEURS

AU FORUM DES PYRAMIDES, RUE GRÉTRY À 4840

Ce Repair Café, anciennement hébergé à LONTZEN, d'abord aux 3R, ensuite à la bibliothèque et finalement à l'ancienne gare d'Herbesthal, est devenu Repair Café WELKENRAEDT à partir de l'été 2019 lorsqu'il a été accueilli au Centre culturel où se tiennent depuis lors ses ateliers devenus mensuels en 2022.

Machines à café, fers à repasser, bouilloires, ordinateurs, fours à micro-ondes, coupe-haies, matériel vidéo sont les objets le plus souvent soumis au savoir-faire de l'équipe composée actuellement de 6 à 7 personnes.

Dans une ambiance conviviale, l'activité est basée sur l'entraide public-dépanneurs mais surtout sur la collaboration et le partage au sein du groupe, l'objectif du repair café étant qu'après leur passage, les participants puissent réparer eux-mêmes leurs objets défectueux.

Afin de répondre au nombre grandissant de demandes, actuellement environ 30 par atelier, nous **RECHERCHONS des RÉPARATEURS bénévoles issus de quelque commune francophone ou germanophone** que ce soit.

Tenté(e)s par l'Aventure ?

Contact : repaircafefewelk@hotmail.com ou 087 64 89 05

Dès à présent, soyez remercié(e)s pour les utilisateurs à qui vous rendrez le 😊



LES CHIENSHEUREUX

COMME LA VIE D'AVANT ... ET MÊME MIEUX ... CELA SE CONFIRME ...



Nous le constatons avec plaisir, notre centre canin est bien reparti ! Avec l'aide appréciable des autorités communales, nous traversons avec succès les embûches de la reconstruction de notre territoire.

La réglementation suite aux inondations est, comme toutes les réglementations, une histoire de spécialistes. Heureusement les spécialistes de la commune nous traduisent celle-ci.

Ce n'est pas parce que vous aviez un bâtiment sur votre propriété, que vous pouvez le reconstruire à l'identique où il était construit. Vous pouvez vous faire livrer un camion de graviers, mais pour un camion de terre les règles sont différentes.

La partie organisation se passe bien ! Pour travailler et mettre la main à la pâte, nous avons un noyau de personnes formidables. Pour le financement, là aussi, nos membres se démènent, ils ne manquent pas d'idées performantes.

TOUTES NOS DISCIPLINES ONT PU RECOMMENCER, ET EN SUPPLÉMENT, NOTRE VIE SOCIALE EST DÉJÀ BIEN FOURNIE.

Vous trouverez sur le panneau ci-joint, nos horaires. Vous pouvez également consulter notre site Internet sur www.chiensheureux.be rubrique « nos horaires ».

Nous avons pu planifier :

- ✓ Assemblée générale le samedi 9 avril
- ✓ Les dimanches 3 et 17 avril, entraînement spécifique en vue d'une journée festive qui se déroulera à Verviers.
- ✓ Dimanche 29 mai, journée festive à Verviers qui se terminera au restaurant, avec nos chiens évidemment.
- ✓ Les dimanches 15 mai et 10 juillet, entraînement spécifique pour l'obtention du Test de Comportement Social (indispensable dans une majorité de commune, pour être sur la voie publique avec son chien).
- ✓ Dimanche 24 juillet journée de certification de la Société Royale St Hubert.
- ✓ Dimanche 12 juin, séance d'information concernant notre séjour en gîte au Cap Gris Nez
- ✓ Du 23 juin au 05 juillet, le club sera fermé, séjour en Mobil Home en Vendée.

✓ Du 25 au 30 août, nous serons en gîte au Cap Gris Nez.

Nous avons repris rigoureusement les recettes qui ont fait notre succès, et sommes heureux des moments agréables que nous passons, en compagnie de nos chiens, au sein de notre asbl.

Vous voulez en savoir plus ? N'hésitez pas à nous contacter : Fred **0475/421216** ou fred.chiensheureux.be@gmail.com

👉 À bientôt

Dynamic
LETTERS
GRAPHISME LETTRAGE IMPRESSION

www.dynamic-letters.be
dynamic letters
T. 04 248 38 51 - F. 04 264 92 00
info@dynamic-letters.be
rue en Grande Foxhalla, 54 - 4040 Herstal

PROPOSITION panneau 600x850 mm

NOS HORAIRES

OBÉISSANCE
Mercredi dès 19h
Samedi dès 9h15

ENTRAÎNEMENT BREVET
1 samedi par mois
dès 10h

RECHERCHE EN DÉCOMBRES
dimanche dès 10h
(sur site variable)

ÉCOLE DES CHIOTS
Samedi dès 14h

LUDOSPORT
1 samedi par mois
dès 10h

SOCIABILISATION AU BÂTEAU
CHIEN À L'EAU
2 lundis par mois dès 19h30
(sur plan d'eau)

DÉFENSE
Samedi dès 11h30

SÉANCES D'INFOS
10 dimanches par an de 14h à 19h

RENSEIGNEMENTS
Fred Meurisse 0475/42.12.16

Vous trouverez nos horaires actualisés sur
www.chiensheureux.be rubrique Nos horaires

par
CHIENSHEUREUX BE
Centre d'entraînement
Membach

REMARQUE:

CE PROJET EST L'ENTIERE PROPRIETE DE DYNAMIC LETTERS. SANS AUTORISATION ECRITE DE SA PART, IL NE PEUT ÊTRE NI REPRODUIT, NI COMMUNIQUÉ, NI EXÉCUTÉ. LES COULEURS SUR CE PROJET NE SONT QU'À TITRE INFORMATIF: SEULES LES REFERENCES STIPULÉES (RAL PANTONE, RÉFÉRENCES FILM) SONT CONSIDÉRÉES COMME OBLIGATOIRES. VEUILLEZ VÉRIFIER ORTHOGRAPHE, N° DE TEL, COULEUR D'IMPRESSION, EMPLACEMENT ET TAILLE DES LOGOS. APRÈS ACCEPTATION DE CE BON, AUCUNES RECLAMATIONS NE SERONT ACCEPTÉES.



LA DANSE LIBRE



Fort du succès de la première session en ce début d'année, le GROUPE EXPRESSIONS programme une deuxième série de dates pour entrer dans la magie de la danse individuelle et libre.

Les jeudis 21 avril, 5 et 19 mai, 9 et 23 juin 2022
de 19h à 20h30 au BAILUS

Danser ensemble dans une ambiance feutrée sur un thème et des musiques différentes à chaque séance, libérer le mouvement, lâcher les tensions, se relaxer après une journée active au rythme de musiques diverses et variées. Il n'est pas nécessaire de savoir danser, juste avoir l'envie de s'offrir un moment à soi d'amusement et de détente.

Apprendre à lâcher prise, à oublier le regard des autres pour entrer au plus profond de soi et se sentir libre de toutes contraintes. Une rencontre avec Soi et les autres en toute simplicité.

Déroulement d'une séance : cercle de bienvenue, danse, relaxation, cercle de clôture. Accompagnement verbal.

PAF : 60 euros/5 séances - Inscription obligatoire avant le 16 avril 2022.

Renseignements et inscriptions :

Marine NIHANT : 0473/82 83 93 - 0477/33 02 64 – 087/76 34 28 marine.nihant@skynet.be



CLUB DE MARCHÉ

LES GOE-LANDS

2 ans à rester chez soi, alors pourquoi ne pas prendre un bol d'air, le médecin vous le dira, c'est très bon pour la santé. Vous redécouvrirez des coins oubliés ou méconnus près de chez vous.

Sur le parcours, vous pourrez vous reposer, vous désaltérer, et vous rassasier aux contrôles.

3 PARCOURS : 6 KM POUR TOUS - 12 KM MOYEN - 20 KM POUR LES AGUERRIS.

Vous vous rendrez vite compte des bienfaits physiques et culturels que la marche peut vous apporter et cerise sur le gâteau peut-être retrouver des amis.

- ✓ **Départ : DE 7 à 15h**
- ✓ **Permanence de 9 à 17h**
- ✓ **Estampillage : 1€**
- ✓ **L'inscription à la marche vaut certificat de bonne santé.**
- ✓ **Le club est assuré en responsabilité civile.**
- ✓ **Marche sous le patronage de la FFBMP et de la FISP (IVV).**

Renseignements:

Dortu Jean-Paul: 0496 690 528 - jp.dortu52@gmail.com

Lousberg Christiane: 0495 180 523 - Christiane.lousberg@skynet.be

LES GOE-LANDS

47^e MARCHE DE LA GILEPPE

LE JEUDI 26 MAI 2022

PARCOURS DE : 6 - 12 - 20 KM

SALLE : LA BILSTAINTOISE

**NOUVELLE ROUTE, 25
B-4831 BILSTAIN**



Balades **vélo** de l'été **2022** **19/06/2022**



INFOS ET INSCRIPTIONS : Maison du Tourisme du Pays de Vesdre
087 78 79 99 - www.verviers.be/baladesvelo

avec le soutien de



Rendez-vous à Membach

Venez sillonner notre belle commune à vélo et en famille le dimanche 19 juin 2022.

Balade encadrée, allure modérée, relief modéré, sur une distance de 20km.

Informations pratiques : départ (10h) et petit déjeuner (9h) dans la salle Saint-Jean à Membach (rue Léonard Moray). Un parking vélo sera installé.

Attention : **petit déjeuner offert aux 100 premiers** inscrits n'est valable que sur inscription.

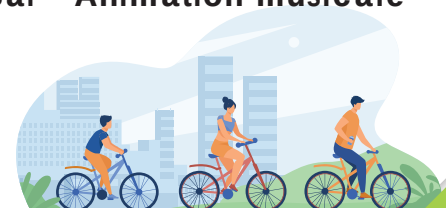
INFOS ET INSCRIPTIONS :

Maison du Tourisme du Pays de Vesdre
087 78 79 99 - www.verviers.be/baladesvelo
Plus d'informations également sur www.baelen.be

À l'arrivée

*Ambiance festive
au rendez-vous*

Restauration - Bar - Animation musicale





LETTRES D'HÉLÈNE À OCTAVE

GRÂCE AU CONTENU D'UNE SOIXANTAINE DE LETTRES ANCIENNES DÉCOUVERTES DANS LE GRENIER DE LA MAISON DE SES PARENTS, PHILIPPE LAMAI, MEMBACHOIS D'ORIGINE, NOUS CONFIE SON TRAVAIL QUI EST SORTI DE PRESSE FIN MARS.

Historien de formation, professeur à Welkenraedt et journaliste à la RTBF, il a particulièrement été touché par cet échange de correspondance qui a mis en présence Octave Techy, garde forestier du roi Albert I^{er} et Hélène van Gils, première femme de chambre d'une comtesse vivant épisodiquement au château Saint-Hubert situé à Membach.

Ce courrier, plein de tendresse, d'espoir mais aussi d'interrogations, a décidé l'auteur à réaliser, il y a quelque temps, un documentaire (DVD) et, aujourd'hui, un livre exposant cette liaison éphémère qui n'aura, sans doute, duré que quelques mois.

Fort de 100 pages illustrées en noir/blanc et en couleur reprenant intégralement l'échange épistolaire entre Hélène et Octave - le courrier expédié par Octave à Hélène n'a pas été retrouvé ! - ce livre offre, quand bien même serait-elle amoureuse, une tranche d'histoire d'une époque aujourd'hui largement révolue.

Les personnes désireuses de faire l'acquisition de ce livre accompagné du DVD peuvent s'adresser aux librairies Dethier à Limbourg et Grignard à Welkenraedt.

Camille Meessen

Prix

Livre seul au format in-8°, 97 pages, (17 cm de largeur sur 24 cm de hauteur) : **15 Euros le livre**

Livre accompagné du DVD : **20 Euro pour les deux.**



Photo 1 : Maison habitée par la famille Techy, rue de la Station à Membach

Photo 2 : Octave Techy et son épouse Marthe Letocart. (± 1917)

Photo 3 : La villa ou château Saint-Hubert, rue de la Station à Membach



KERMESSE DE BAELEN DU 4 AU 7 JUIN 2022



PROGRAMME DE LA KERMESSE

 **SOCIÉTÉ ROYALE DE TIR SAINT-PAUL ASBL**

Carroussels pour les enfants durant toute la durée de la kermesse

4

Juin

★ **21 H** Bal de la kermesse sous chapiteau avec le DJ Jack'S

7

Juin

★ **10 H** Messe pour les vivants et défunts de notre société, et plus particulièrement pour les membres décédés après la fête patronale, suivie d'un petit cortège dans le village accompagné de la fanfare et des enfants de l'école.

★ **14 H 30** Cortège, toujours accompagné de la fanfare, vers le champ de tir.

★ **15 H** Début du tir à l'oiseau

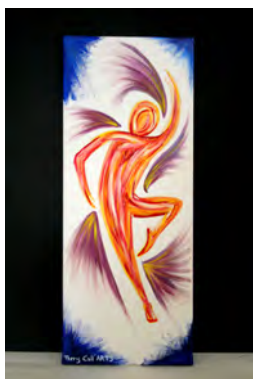
Après la chute du coq, les aînés exécuteront le jeu du drapeau en l'honneur du nouveau Roy. L'entrée du nouveau Roy et de sa Reine ainsi que la soirée qui s'en suit seront animées par Fire Devils.

Le comité remercie l'administration communale et la police pour sa collaboration, la fanfare pour sa participation aux cortèges et l'animation dans le parc ainsi que la commission des jeunes du F.C. Baelen pour le service au bar ce jour.

DOUBLE EXPOSITION À LA KERMESSE DE BAELEN

EXPOSITION DES PEINTURES DE TERRY COLLARD

Aussi loin qu'elle se souvienne, Terry Collard a toujours aimé peindre et dessiner. C'est donc tout naturellement qu'elle a passé ses études secondaires en section arts plastiques à l'Institut Robert Schuman à Eupen. À son entrée dans la vie active, elle a dû, par manque de temps, laisser tomber ce hobby. Mais depuis 2019, elle s'est remise à la peinture. Peindre permet à Terry Collard de s'évader et de se libérer de certains sentiments enfouis. Elle souhaite dans un futur proche passer sous statut d'artiste afin « d'officialiser » son travail et pouvoir toucher un public plus large et pourquoi pas exposer à plus grande échelle. En avançant pas à pas, les étoiles pourraient vite être à portée de main. N'hésitez pas à venir découvrir les toiles de cette jeune artiste.



EXPOSITION POUR LES 50 ANS DU LAC

LAC - Loisirs, Arts et Culture Baelen - 1972-2022

Le LAC fête ses 50 ans d'existence cette année.

Il s'agit d'une association culturelle pluraliste ou « Locale

d'Education Permanente » qui maille la vie culturelle baelenoise depuis 50 ans.

VOICI QUELQUES ACTIVITÉS CITÉES DE FAÇON ALÉATOIRES ET SANS VOULOIR TOUT DIRE :

- ③ 1100^{ème} anniversaire de la première citation de Baelen (Bailus) en 888.
- ③ Théâtre : la compagnie des Galeries de Bruxelles. La Tchatche de Chastre....
- ③ Une croisière sur la Meuse (280 personnes) en 1997.
- ③ L'édition d'un abécédaire « Coup de Cœur » offert à tous les habitants de l'entité Baelen-Membach.
- ③ Des conférences multiples (Monsieur Météo - André Koeckelenbergh - Yvan Larondelle - Philippe Lamair...)
- ③ Réouverture de la Vennbahn et du Fort de Battice.
- ③ De nombreux concours de dessins pour enfants, des expositions de peintures et autres, des Poissons d'Avril, des Chasses au trésor, des balades mycologiques, des salons de la carte postale, des projections de films, des concerts musicaux, les petits-déjeuners Oxfam

- ③ Les photos de l'an 2000 par quartier de nos deux villages
- ③ Les différents Muséobus.
- ③ Les visites de la tour torse de l'église de Baelen.
- ③ L'édition de cartes-vues des villages.
- ③ La formation des ambassadeurs de Baelen-Membach.
- ③ La capsule temporelle enterrée chez Hodiamont à Mazarinen.
- ③ Visites, exposition et conférence sur les fouilles archéologiques
- ③ Les voyages à Londres, Berlin, Prague, nord de la France + visite de nombreuses villes (Liège, Gand, Anvers, Namur, Zélande...)

Voilà un petit aperçu des 300 et quelques activités du LAC depuis sa fondation à Hoof-Baelen en 1972.

Sarah Beckers, Alfred Cormann, Erik Geers, André Hauglustaine, Richard Julémont, Josette Massenaux, Julie Massenaux (Secrétaire-Trésorière), Gérard Parrière, Nathalie Thönnissen (Présidente), Christine Wuidar. (+ ceux qui ont envie de nous rejoindre...)

CADEAU DU LAC

Lors de votre visite à l'exposition de peintures à la Maison Communale de Baelen à la kermesse, vous recevrez gratuitement des cartes vues de Baelen-Membach ainsi qu'un Abécédaire édités par le LAC.

VERNISSAGE À LA MAISON COMMUNALE DE BAELEN

Vendredi 3 juin 2022 - Samedi 4 juin : 09h00 – 18h00

Dimanche 5 juin : 11h00 – 18h00 - Lundi 6 juin : 11h00 – 18h00



CONCOURS DE DESSINS - KERMESSE DE BAELEN

Le traditionnel concours de dessins est de retour !

Les enfants de 4 à 12 ans (répartis en 3 catégories) sont invités au traditionnel concours de dessins organisé par le L.A.C.

Où ? Dans le chapiteau à la plaine de jeux.

Quand ? Le samedi 4 juin 2022 à 14h00 - Inscriptions dès 13h45.

Prix ? 2€ par enfant (pour les enfants d'une même famille), 3€ pour deux enfants et 5€ pour trois enfants.

Nombreuses récompenses !

ANIMATION

Le concours de dessins sera suivi par une série d'activités animées par différentes associations du village.

Ils auront le plaisir de vous présenter leurs différentes activités et de partager avec vous leur passion.

Rendez-vous à 15h00 dans le chapiteau.



Démo par KJ & Co Jeux Canins ASBL

Dimanche
26 juin 2022

PAF: 5 €/personne entrée + participation
Réservation obligatoire au plus tard pour le
15/06/2022 via:
0495/855 890 ou kjetco@gmail.com

Nadac
Hoopers

Cirkeltraining

Treibball

Adresse: Chemin des Alouettes 1B, 4840 Welkenraedt



Membach

24 25 26 27 28

Programme complet

Juin

- 24** Blind test
- 25** Trail du dragon + marche / Concours de constructions Lego
Carrousels pour les enfants / Bal du Roy
- 26** Messe festive de la kermesse / Exposition Lego par les **BRICKologues**
Cortège de la Société Royale Saint-Jean et TIR à l'oiseau /
Grimage et clown / balade à dos d'âne / Carrousels pour les enfants
- 27** Démo Zumba / Carrousels pour les enfants
- 28** Concert de Fat Cat Walking / Carrousels pour les enfants

Plus d'informations sur  Kermesse à Membach 2022



Blind Test
Camping Paradis
24 juin 2022 à 20h00

Ambiance assurée
Accessoires sur le thème de "Camping Paradis"
Equipes de 4 à 8 personnes
Inscription souhaitée
Lots pour toutes les équipes

★ ORGANISÉ par: Association des parents de l'école de Membach
★ INSCRIPTIONS 0486/10.85.42 - magermans.caroline@belgacom.net
via facebook: Magermans Caroline
★ RESTAURATION : Food Truck à l'entrée

PAF: 5€/personne 📍 Salle Saint-Jean à Membach
📱 Blind Test Membach 2022

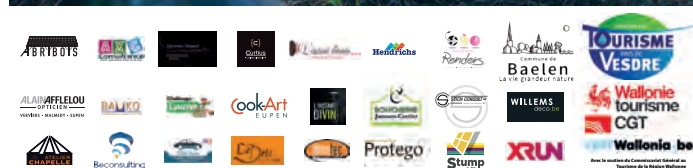


TRAIL DU DRAGON
MEMBACH
25 JUIN 2022

traildudragon.wixsite.com/traildudragon

2 DISTANCES **23KM | 8 K M**
COURSE ENFANT 440m D+ | 120m D+

SCAN ME




Les BRICKologues
à Membach
PRÉSENTENT
Une exposition avec des briques LEGO®

4837 en actions

DIMANCHE 26 JUIN 2022
(10 H - 17 H)

EXPO & VENTE
ENTRÉE GRATUITE

À L'OCCASION DE LA KERMESSE DE MEMBACH

Ne pas jeter sur la voie publique

Création: Pierre Demez
Design: 4837 en actions

informations-inscriptions-renseignements:
brickologues@gmail.com Les BRICKologues

Salle Saint-Jean
Rue Léonard Moray 15 - 4837 Membach
Editeur responsable: Arnaud Scheen, rue de la Régence 1, 4837 Baelen



Concours de constructions de BRIQUES

Organisé par le L.A.C. de Baelen-Membach
25 / 06 / 2022
16h30 (après départ du trail)
Concours individuel sur un thème donné
Enfants de 4 à 12 ans
3 catégories: 4-6 / 7-9 / 10-12
Récompenses dans chaque catégorie
Inscription souhaitée - THÖNNISSEN Nathalie - 0486/90.23.63

Gratuit

📍 Café de la salle Saint Jean à Membach



